



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité Occitanie**

Toulouse, le 18 janvier 2024

**Objet : Appel à projets DRDFE Occitanie – Demande de subventions pour l'année 2024**

### **I - Préambule**

En France, les droits des femmes ont été renforcés à la faveur d'un arsenal législatif et réglementaire progressivement enrichi au fil des décennies. Pour autant, en dépit de réelles avancées, d'importantes inégalités entre les femmes et les hommes demeurent existantes et obligent à une action soutenue et renouvelée.

Erigée au rang de Grande cause des deux quinquennats du président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite un engagement fort et durable sur l'ensemble du territoire, de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs privés, économiques, sociaux et associatifs.

Le Grenelle des violences conjugales impulsé en 2019 a mené à la mise en place de 54 mesures réaffirmant l'engagement de l'État pour une meilleure prévention des violences, une libération de la parole, une protection plus efficace des victimes et une prise en charge des auteurs de violences.

Un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Toutes et tous égaux » qui comprend plus d'une centaine de mesures, organisé en quatre axes prioritaires, a été lancé par le Gouvernement en 2023.

**Aussi, l'action de l'Etat en région Occitanie se concentre sur les points suivants :**

- **La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes**
- **L'égalité professionnelle et économique**
- **La diffusion de la culture de l'égalité**
- **La santé des femmes**

## **II - Situation des inégalités en Occitanie** (Source INSEE, 2023 – année de référence 2019)

### **- Familles monoparentales :**

Les femmes de la région Occitanie sont davantage concernées par la monoparentalité que la moyenne des femmes françaises (1.2 point de plus qu'au national). Dans la région, la part des femmes cheffes de familles monoparentales est de 14,3% contre 13,6% au national (hors Mayotte). Pour les hommes, la proportion est de 3.4% en Occitanie.

### **- Taux de scolarisation à 18 ans**

Les femmes de la région ont un taux de scolarisation supérieur à celui des hommes de la région (85.3% contre 80.5%).

### **- Diplômes du supérieur**

Les femmes de la région sont davantage diplômées du supérieur que les hommes : 46,8% pour les femmes contre 38,5% pour les hommes. Les femmes de la région sont plus diplômées que la moyenne des françaises.

### **- Taux d'activité (25-54 ans)**

Les femmes de la région sont en moyenne moins souvent en activité que les femmes françaises avec un taux d'activité de 87.8% contre 88.4%, soit un écart de 0.6 points. L'écart femmes-hommes en Occitanie est de 6.3 points, en très légère baisse par rapport à l'année précédente.

### **- Taux de chômage (25-54 ans)**

Les femmes de la région sont plus exposées au chômage que la moyenne des femmes au niveau national (+ 1,9 points). Le taux de chômage des femmes de la région s'élève à 14,5% contre 12,6% pour les femmes en France métropolitaine. En Occitanie, le taux de chômage des hommes est de 11,9% soit un écart FH de 2.5 points.

### **- Taux d'emploi des personnes non diplômées (25-54 ans)**

Les femmes non diplômées de la région Occitanie ont un taux d'emploi inférieur de 4.7 points par rapport à la moyenne nationale des femmes dans la même situation. Elles sont seulement 46.4% à être en emploi en Occitanie contre 52,6% en France métropolitaine. L'écart femmes-hommes en la matière est de 19.9 points en Occitanie.

## - **Travail à temps partiel**

Les femmes et les hommes en emploi en Occitanie sont plus exposés au temps partiel que la moyenne nationale mais les femmes sont davantage concernées : 27,4% des salariées sont à temps partiel contre 6,9% des salariés soit un écart femmes-hommes de 20,5 points, alors que l'écart national en France métropolitaine est de 18,6 points. Les femmes de la région sont surexposées par rapport à la moyenne des femmes françaises (+3.1 points pour les habitantes d'Occitanie).

## - **Salaires nets annuels moyens en équivalent temps plein (2019)**

L'écart salarial net annuel moyen entre hommes et femmes est de 16,4% en Occitanie. En effet, en Occitanie, les femmes perçoivent un salaire net annuel moyen correspondant à 23 710 euros en 2019; quant aux hommes de la région, leur salaire net annuel moyen est de 28 351 euros.

## - **Salaires nets annuels moyens en équivalent temps plein (2020)**

En Occitanie, les inégalités salariales entre femmes et hommes sont mesurées à hauteur de 16%.

## - **Cadres dirigeant.es**

Avec une proportion de 22.6% de femmes cadres dirigeantes (contre 21,3% l'année précédente), la région est en deçà de la moyenne nationale qui est à 26%. L'écart femmes-hommes dans la région est de 54.7 points contre 48 points au niveau national.

## - **Parité aux élections municipales**

En Occitanie, 19,7% des maires sont des femmes.

Au niveau national, 21,1% des maires sont des femmes.

## - **Licences de sport (année de référence : 2021)**

En Occitanie, l'écart femmes-hommes en matière de détention de licences sportives est plus marqué qu'au national: écart de 36,8 points localement contre 35,6 points au national.

31,6% de licenciées contre 68,4% pour les hommes en Occitanie.

### - **Morts violentes au sein du couple<sup>1</sup>**

En 2022, en France 118 femmes sont décédées suites à des violences de couple (contre 102 en 2019) dont 13 en Occitanie (contre 19 en 2019).

### - **Taux de recours à l'IVG chez les femmes de 15 à 49 ans et les mineures<sup>2</sup>**

En 2021, le taux de recours à l'IVG chez les femmes de 15 à 49 ans en Occitanie était de 16,9 IVG pour 1000 femmes. Le nombre d'IVG réalisées chez des mineures de 15 à 17 ans pour 1000 femmes en Occitanie s'établit à 5,4.

## **III - Domaines d'intervention**

Ces constats appellent la mise en œuvre d'actions combinant deux approches : d'une part, l'approche spécifique qui consiste à réduire les inégalités par des mesures positives en faveur des femmes et des filles ; d'autre part, une approche intégrée qui promeut l'égalité dans les domaines, à tous les niveaux et par tous les acteurs impliqués.

Dans le champ de la **promotion des droits, de la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de la lutte contre la traite des êtres humains**, les types d'actions suivants pourront, par exemple, être soutenus :

- Information juridique et accès aux droits
- Accueil, information et accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, y compris au travail
- Accompagnement des auteurs de violences sexistes et sexuelles
- Accompagnement des personnes en parcours de sortie de la prostitution
- Sensibilisation et prévention de toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, y compris au travail (auprès de publics de tout âge dont les jeunes et les professionnel.les notamment)
- Information et accompagnement en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle (notamment auprès des jeunes)
- Dispositifs d'aller-vers (permanences délocalisées, vans itinérants) pour apporter une réponse aux plus près des habitantes de la région
- Actions de prévention et de lutte contre le harcèlement de rue

---

1 Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple, 2022 (Ministère de l'Intérieur)

2 Interruptions volontaires de grossesse : La baisse des taux de recours se poursuit chez les plus jeunes en 2021 (DREES)

Dans le champ de **l'égalité professionnelle, économique, politique et sociale**, les types d'actions suivants pourront, par exemple, être soutenus :

- Accompagnement des femmes dans leur insertion socio-professionnelle et dans l'entrepreneuriat
- Sensibilisation à la mixité des filières et métiers, auprès des jeunes et des professionnels, notamment
- Sensibilisation et/ou accompagnement des acteurs socio-économiques à l'égalité professionnelle
- Actions de mentorat, actions effectives de mise en réseau
- Promotion de la place des femmes dans le sport, la culture, l'espace public et la vie politique

Dans le champ de la **lutte contre les stéréotypes sexistes** et du **partage et de la diffusion d'une culture de l'égalité** entre les femmes et les hommes, les types d'actions suivants pourront, par exemple, être soutenus :

- Sensibilisation-formation à l'approche systémique des inégalités femmes-hommes
- Projets, actions qui visent la déconstruction des stéréotypes de genre
- Projets, actions, encourageant l'orientation des jeunes filles vers des filières scientifiques, des métiers de l'ingénierie et du numérique ou vers les métiers à forte représentation masculine
- Projets, actions, encourageant ou mettant en évidence la place des femmes dans les métiers de l'industrie, du bâtiment, des travaux publics, du transport, leur présence dans les sports individuels ou collectifs à forte représentation masculine
- Sensibilisation aux actions proposées dans les établissements scolaires de la petite enfance aux écoles, universités, lycées professionnels, etc.
- Sensibilisation aux actions proposées dans les établissements scolaires en classe de seconde dans le cadre du dispositif « Génération Égalité » porté par le Conseil Régional Occitanie - dispositif que la DRDFE soutient en partenariat

Dans le champ de **la santé**, les types d'actions suivants pourront, par exemple, être soutenus :

- Permanences associatives dans les Maisons des femmes
- Projets en faveur de la santé des femmes au travail
- Projets en faveur de la santé menstruelle
- Sensibilisation au dépistage des cancers du sein et de l'utérus
- Sensibilisation à l'endométriose
- Sensibilisation à la santé sexuelle

Une attention sera portée aux projets concernant les publics suivants : habitant.es en quartier politique de la ville (QPV), vivant en zone rurale ; personnes les plus fragiles, en situation de pauvreté ou de précarité.

Les démarches qui feront preuve d'innovation dans leur méthode, dans leur proximité avec le grand public, dans leur capacité à mobiliser des partenariats ou des coopérations et à favoriser des initiatives qui pourront se prolonger ou être relayées pour le long terme, seront particulièrement appréciées.

Une ingénierie de suivi rigoureuse est attendue.

Les associations souscriront aux valeurs et principes de la République au moment du dépôt de leur projet.

Enfin, la Direction régionale sera très attentive à l'impact des actions soutenues. En ce sens, **la transmission des bilans des actions menées en année n-1 est impérative pour l'évaluation de celles-ci et constitue un préalable à l'étude de toute nouvelle demande de subvention.**

A noter que les associations n'ont pas à déposer une demande de subvention au titre d'un projet déjà financé dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Cette politique publique en faveur de l'égalité et des droits des femmes en région Occitanie, sur l'ensemble des 13 départements, nécessite plus que jamais des projets à la hauteur de cet enjeu de société.

Pour le préfet et par délégation, la Directrice régionale aux droits des femmes  
et à l'égalité

Nicole ESCASSUT

